

# DÉNONCIATION DES ACCORDS ET USAGES...



AFFICHETTE n°5

## Décades de 6 et repos secs

La direction décide de dénoncer l'accord sur l'interdiction des décades de 6 et sur l'absence de repos secs en grille.

### JUSQUE LÀ :

- ♦ Aucun agent ne pouvait effectuer une décade de 6. Un accord local datant de 1987 interdisait les décades de 6 et fixait le maximum légal à 5 jours de travail d'affilée.
- ♦ Aucune grille de roulement ou de réserve ne pouvait comporter de repos sec. Il s'agissait d'un accord local datant de 2003.

### APRÈS... SI ON LAISSE FAIRE :

- ♦ Les roulements et les grilles de réserve pourront comporter des décades de 6 jours. C'est un retour 30 ans en arrière.
  - ♦ Les grilles de roulements et de réserve pourront également comporter des repos secs le dimanche.
- Toujours plus de productivité et de moins en moins de garanties pour les ASCT...  
voilà la volonté de la direction !

**Faut ramener les salariés  
quelques décennies en arrière !  
Nous les patrons, on n'a pas  
l'intention d'évoluer...  
Vive l'époque des salariés sans droits !**

L'attaque de la direction sur ces accords locaux rejoint l'attaque de Macron contre notre Statut et notre avenir ! Quoi qu'il en soit, si on perd sur la bataille ferroviaire, les accords locaux et usages disparaîtront rapidement comme le préconise Spinetta dans son rapport !

Ces prochaines semaines... c'est LE conflit majeur qu'il va falloir livrer et gagner ! Soit on gagne sur tout, soit on perd tout !

**C'est le conflit de notre carrière !**

